Tribune libre



REMERCIEMENTS A L'EQUIPE DES POMPIERS DE LA CASERNE DE GAREOULT

Sept hommes pour un chien

Le vendredi 10 février 2006, vers 16h30, mon chien Virgile est tombé de l'à-pic surplombant la chapelle de Saint Quinis.

Je suis redescendue en bas du chemin pédestre pour trouver une habitation afin de prévenir les pompiers. Très rapidement, le chef de la caserne de Garéoult est arrivé sur les lieux et a organisé le dispositif de récupération du chien en contactant les personnes disponibles au C. I. S. de Garéoult ; trois agents, munis du matériel de sauvetage, se sont aussitôt rendus sur place.

Après être monté à la chapelle, le chef a décidé de renforcer le dispositif en contactant d'autres agents, l'accès étant très difficile.

Trois autres personnes sont arrivées pendant que le « sauveteur » se préparait à descendre. Malgré la peur du chien, le « sauveteur » est finalement parvenu à lui passer le triangle de sauvetage sous le ventre. L'opération s'est achevée avec succès vers 19h15. Le chien n'avait même pas une égratignure grâce aux buissons qui avaient amorti sa chute.

Au cours de cette intervention, j'ai vraiment admiré l'excellent travail et la bonne synchronisation entre les membres de l'équipe.

Les sapeurs-pompiers de notre secteur s'investissent avec compétence, efficacité, courage et bonne humeur dans toutes les missions qui leur sont confiées. Merci à eux de tout coeur!

Danièle J. Lardy

Le Calendrier du mois

MARS 2006	Manifestation
Vendredi 3	Concert des Jeunes du Centre Culturel du Val d'Issole 20h30 salle polyvalente
Dimanche 5	Loto Secours Populaire 14h30 salle polyvalente
Lundi 6	Réunion des Cavaliers de l'Issole 20h30 ancienne mairie
Dimanche 12	Loto du Comité des Fêtes 14h salle polyvalente
Samedi 18	Assemblée Générale des Anciens Combattants 14h salle polyvalente
Dimanche 26	Concert « Rétina » donné par la Chorale « Chant et Amitié » 17h salle polyvalente

Le Carnet de Ste-Anastasie



<u>Naissances :</u>

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance d'Apolline GILLES, née le 20 Janvier dernier.

Monsieur et Madame DUVERT Wilfried et Linda sont heureux de vous faire part de la naissance de leur fille Maëva, née le 29 décembre dernier. Félicitations aux grands-parents.

Nous présentons toutes nos félicitations à leurs parents.

Les Poètes de Ste-Anastasie

La neige en Provence

Flocons blancs, blancs

flocons Légers comme des papillons Flocons papillonnants Papillons blancs et voletants Flocons aimés de tous : enfants, Petits et grands !

Mais quand, flocons légers, Mêlés à la pluie vous fondez, Devenez de la boue Je ne vous aime plus du tout. Si le mistral vient à souffler Votre nappe jaunie, glacée Qui glisse sous mes pas Ne me réjouit pas.

Blancs flocons, flocons blancs, Flocons papillonnants Flocons tourbillonnants Papillons blancs et voletants Puissiez-vous, ô papillons légers, Rester dans l'air pour y papillonner.

Jeannette Carrière.

Petites annonces

- (le 01/02/06) URGENT donne chiots, 80 % Berger Allemand, 20 % Husky. Si aucune réservation n'est faite avant leur naissance (dans moins d'un mois) les chiots seront tués dès qu'ils seront nés car on ne peut les garder. Il serait dommage d'en arriver là vu que ceux qui souffriront seront nous, enfants, et la jeune chienne; alors si vous avez un cœur généreux, adoptez-en un en appelant au plus tôt Stessy au 06.21.31.77.53.
 Merci de votre compréhensio
- Vend : -Cage de transport pour chat ou petit chien 5 €
 -Landau Aubert 10 €
 -2 Paires de ski alpins complets 20 €
 -Top frigo 20 €
 -Relax intérieur Lafuma 20 €
- A LOUER à l'année Ste-Anastasie, au calme et indépendant, petit pavillon de caractère : 1 pièce principale avec cuisine et cabinet de toilette, buanderie, étage aménagé en chambre, terrasse sur terrain 2 000 m² eau comprise. Libre le 1^{er} septembre. 490 € par mois.

☎: 04.94.72.20.58 Sylvia MOTA

Sainte-Anastasie





Bulletin Municipal

FEVRIER 2006 n°187

Cet œil qui nous regarde...

Le mot du Maire

De la peur de l'épidémie à l'épidémie de la peur...

«J'approuve totalement, dit Bouvard, les mesures gouvernementales destinées à nous protéger de la grippe aviaire.

-Je les approuve tout autant dit Pécuchet, bien qu'à vrai dire, je les trouve insuffisantes. -C'est exact répliqua Bouvard, mais ne risquerions-nous pas, si elles ne l'étaient pas, l'extermination planétaire d'une multitude d'oiseaux fort agréables et souvent très

comestibles?

-D'autant plus surenchérit Pécuchet -qui depuis peu s'était abonné à une revue historique- que lors de la grande peste noire, des millions de rats ont été injustement exterminés alors qu'en fait les véritables responsables de la contagion n'étaient que leurs puces ».

Enfin, devisant en descendant la rue Notre Dame, nos deux compères convinrent qu'ils pourraient en parler au Maire, qui en dépit de sa grande ignorance en matière scientifique, aurait peut-être quelque avis à leur fournir sur ce sujet complexe ; ou pour le moins pourrait-il leur donner lecture des textes les plus compliqués.

Toutefois, sur ce point, Pécuchet qui, d'une manière générale, jugeait avec condescendance la chose publique, restait peu convaincu et pensait que très certainement, il faudrait viser plus haut. A quoi Bouvard rétorqua, en dépit de son scepticisme religieux, qu'il serait peut-être bon d'acheter dans l'urgence quelques ouvrages édifiants bien documentés ou encore d'en référer directement à la hiérarchie ecclésiastique.

Jean-Pierre MORIN

Hum

Nota : Pour toute information plus sérieuse, se reporter à la page n°4

E-mail: s.anastasie@wanadoo.fr site: www.sainte-anastasie-sur-issole.fr

Informations pratiques

SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS

De Ste-Anastasie

S^{te}ANASTASIE La Boutique place des Ferrages

Ouverture: -mercredi 14h 18h -samedi 10h 12h

Tél: 04 94 72 29 50 ouvert à tous, VENTE OU DEPOSE

BIBLIOBUS

Le bibliobus stationnera à Sainte-Anastasie, Parking des Ferrages le Mardi 28 Mars 2006, de 14 H 00 à 15 H 00

ASSOCIATION AIDE ET SERVICE A DOMICILE

Siège Social : 6 Route de Toulon 83136 Méounes les Montrieux

Pour le Canton : Madame Isabelle GARCIA

Tél. 04.94.33.97.51

Les prochaines permanences auront lieu les Vendredis 10 et 24 MARS 2006, en Mairie de 14 H. à 16 Heures.

MAIRIE

L'accueil de la Mairie est ouvert au public le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 H à 12 H et le mercredi de 13 H 30 à 17 H.

ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR

Mme BENOÎT Marie-Pierre assurera sa permanence à la Mairie, le Jeudi 02 mars 2006 de 10 H. à 12 H. : aide à domicile, retraités, malades, infirmes (aide-ménagère). Tél. : 04.94.92.27.08

DECHETTERIE DU SIVOM DE L'ISSOLE à FORCALQUEIRET

Horaires d'ouverture

Du Mardi au vendredi de 8H30 à 12H et 15H à 17H30 Le Samedi de 9H à 12H et de 15H à 18H Fermé le Dimanche et Lundi

RAMASSAGE MENSUEL DES MONSTRES

Prochains ramassages des « monstres » :

♦ Le LUNDI 27 MARS 2006

(se faire inscrire en Mairie au préalable).

GARDES DES CHIRURGIENS DENTISTES

- Dimanche 05/03/06: Dr Gouin 27 rue Jean Jaurès ST ZACHARIE - 04.42.72.92.13
- Dimanche 12/03/06: M Guigues 9 Bld Jean Jaurès ST MAXIMIN - 04.94.78.00.16
- Dimanche 19/03/06: Dr La Rosa 11 place de la Liberté LE LUC - 04.94.73.45.94
- Dimanche 26/03/06: Dr Latche-Ravera 2 place de la Liberté LE LUC - 04.94.73.48.64

QUALITE DE L'EAU DE BOISSON DU RESEAU PUBLIC

Analyses du 13 décembre 2005

b Eau conforme aux limites de qualité fixées par le Code de la Santé Publique concernant les eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales naturelles, pour les paramètres recherchés.

Numéros utiles

Mairie

-Accueil: 04.94.69.64.40

-Secrétariat du Maire : 04.94.69.64.42 -M. Cuénot 1er Adjoint (Urbanisme) :

04.94.69.64.45 -<u>Mme Laurent</u> 2^{ème} Adjoint (Action sociale): 04.94.69.64.47

Recoit le lundi, mardi, jeudi et vendredi,

de 10 H à 12 H

-Service cantine: 04.94.69.64.10

Fax: 04.94.69.64.41

Adresse E-Mail: s.anastasie@wanadoo.fr

Assistante Sociale

Numéro d'appel pour prendre rendez-vous avec l'assistante sociale: 04.98.05.15.00

A.D.A.F.M.I.

Association d'Aide à Domicile

Mission : assurer aux personnes dépendantes un soutien adapté (retraités). Tél.: 04.94.69.44.86

Fourrière Municipale Conventionnée

« IDENTITE CANINE » à Garéoult **2:** 04.94.04.89.33

Police Municipale

Numéro: 06.08.80.45.82

Pour les événements graves (incendie, accident, désordre...) ou en cas de non-réponse au numéro précédent, appeler le 18 (Pompiers) ou le 17 (Gendarmerie)

Pharmacies de Garde

Numéro du standard d'appel d'urgence : 08.92.46.45.45

Dépannage

E.D.F.: 0 810 333 083 Téléphone: 10 15 (*) Eau et Assainissement: 0 810 757 757

(*) en cas de dérangement téléphonique de votre ligne vous pouvez vous adresser en mairie our contacter France-Télécom.

GRAND LOTO

(En remplacement de l'après-midi dansante de la St-Valentin)

DIMANCHE 5 MARS

SALLE POLYVALENTE 14h30 Ste ANASTASIE

Secours Populaire Français

4 cartons pleins 12 quines + 1 carton vide

lecteur DVD Divx - MP3;

appareil photo numérique 5 ml de pixels lampadaires halogène - bouilloire électrique accessoires de cave - service vaisselle jumelles - et de nombreux autres lots.....



Arts'Tasie

Arts'Tasie a tenu son assemblée générale le 3 février dernier en présence de monsieur MORIN, Maire et de madame LAURENT, Adjointe. A 17h30. le président ouvre la séance. Il indique

qu'en 2005 l'association a fait preuve d'un bon dynamisme, que le nombre de ses adhérents est passé de vingt à trente, et que les ateliers ont vu leur taux de fréquentation augmenter sensiblement. Le président signale la naissance d'un nouvel atelier: l'atelier sur bois, et la reprise des séances de pose avec un nouveau modèle le premier mercredi de chaque mois de 17 à 19 heures. Il indique que le programme des activités de l'année a été réalisé, et souligne que, comme les années précédentes, Arts'Tasie a participé au Forum des associations, ainsi qu'aux journées du Tasie Don organisées au profit de la recherche médicale. Sur le plan financier la situation est bonne et un exemplaire du rapport financier, a été remis à chacun des adhérents présents. Puis le président a proposé un programme d'activités pour l'année 2006 :

- Continuation de toutes les activités des ateliers.
- Foire aux croûtes le lundi 5 juin,
- Repas de l'association le vendredi 30 juin à midi,
- Exposition annuelle les 13, 14, 15 octobre
- Visites de musées d'expositions et de galeries, chaque fois que possible.

Ce programme a été adopté à l'unanimité.

emblée générale s'est terminée à 18heures 30, et a été suivie du pot de l'amitié.

Le Président

INFORMATION Cours de peinture sur bois

Les cours ont lieu chaque lundi à 14h à l'ancienne école primaire. Pour tout renseignement ou inscription, s'adresser au professeur, Mme Jeannine LECOQ au 04.94.04.06.61.



<u> Chorale «Chant et Amitié »</u>

Les samedi 28 et dimanche 29 janvier furent des journées studieuses et enrichissantes pour les choristes de « Chant et Amitié ».

En effet, M. Claudio Ibarra professeur de chant et chef de chœur de plusieurs chorales, vint de Genève pour nous

dispenser son savoir -avec compétence et humour- et nous permettre de nous perfectionner dans le chant choral. Nous lui en sommes très reconnaissants et tout prêts à renouveler l'expérience.



Le dimanche 26 mars prochain, nous vous attendons nombreux à 17h à la salle polyvalente où un concert sera donné en faveur de RETINA (Association pour la recherche ophtalmologique) avec la chorale « Article 9 » de Correns, dirigée par Jean Marotta.

Cette chorale, qui a pour répertoire des chants traditionnels du Midi de la France, interprétera avec nous le chant composé pour la circonstance par Yves Duteil: « Regard impressionniste ».

Ce sera pour vous l'occasion de passer un agréable moment, tout en participant à une œuvre humanitaire.

Une Choriste

Association des Engagés, Anciens Combattants, Engagés volontaires, **Combattants Volontaires**

L'assemblée générale ordinaire de l'Association des Engagés, Anciens Combattants, Engagés Volontaires, Combattants Volontaires, s'est déroulée conformément au statut de l'association le samedi 4 février au « BAR DES AMIS ».

En présence de Monsieur le maire Président d'honneur et de Monsieur Aristide Juraver, membre de la dite association et adjoint au maire.

Le président Alain Marquès de Carvallio a présenté sa démission aux membres du bureau. Afin de préserver la qualité de la vie associative de la commune. La continuité est assurée avec l'élection de Monsieur Bernard SCLAFANI; l'association renouvelée: Secrétaire Guy Bruzzone, (également président de la fédération départementale sous la même appelation)

trésorier, Lucien Lamour (de Rocbaron), Vice-président et porte-drapeau, Gilbert Colon, et Serge Aillaud porte-drapeau. Je suis donc « serein » et je m'auto-félicite, de ces choix, Bernard fidèle accompagnateur de nombreuses associations sait ce qu'est « une feuille de route ».

Le devoir de mémoire, le souvenir et le reste.

Je souhaite personnellement longue vie a cette association patriotique.

Alain Marquès de Carvallio, Président sortant

La vie au village



Une entrée au Club de « Ceux qui sont nés à Ste-Anastasie »

Naître à Sainte-Anastasie, dans son village et à son domicile 3 Rue Pasteur, c'est bien ce qui est arrivé à Arthur DUMESNY le 20 janvier à

cinq heures vingt. Arthur est un magnifique bébé de 2.870 kg et de 48 cms. Il est donc l'un des rares jeunes enfants du village à y être né.

Le modernisme et l'efficacité médicale hospitalière rendent ces cas très rares sinon exceptionnels. Pour le plus grand nombre, c'est en effet à Brignoles, à Hyères ou à Toulon qu'ils voient le jour. Mais l'essentiel est que tout se soit très bien passé. Nous adressons toutes nos félicitations à la maman et bien sûr à l'heureux papa. Et enfin tous nos vœux de santé, de bonheur et de longue vie à Arthur.

Quant à M et Mme Dumesny, ils remercient chaleureusement les sapeurs pompiers de Garéoult ainsi que le médecin urgentiste Stéphane Muriaux -qui ce jour-là fêtait ses 40 anstous pour leur intervention particulièrement réconfortante et sympathique.





Eclairage des rues et des chemins

Nous vous avons déjà informé que les programmes d'éclairage public 2004 et 2005 n'ont toujours pas été entrepris.

Ce retard provient de formalités administratives pour le renouvellement du

marché public. En effet, pour mettre fin à certaines malversations du passé, le législateur a multiplié les contraintes, très strictes, pour assurer la légalité des opérations.

Il en découle un retard important qui devient de plus en plus insupportable pour la Mairie malgré les assurances données. Néanmoins, quand les programmes des deux dernières années et celui de 2006 seront achevés, il sera possible d'affirmer que la commune est totalement équipée.

Dès lors, nous pourrons procéder au remplacement du matériel vétuste par des modèles plus performants et installer dans les rues du village des lanternes de style.

Comme par le passé, ces opérations seront annuellement programmées afin de ne pas dépasser certaines limites budgétaires.

Au plan des investissements, nous remboursons au syndicat (puisque nous adhérons au Syndicat Intercommunal d'Electrification de La Roquebrussanne) des annuités moyennes de 15 000 €.

A cela s'ajoute les dépenses d'entretien, de réparation, de changements d'ampoules dont la moyenne s'établit aux environs de 7 500 € par an.

représentants y sont M Cuenot 1er Adjoint et M Istria 3ème Adjoint.

Pour l'électricité, il y a donc plusieurs niveaux :

Club des Cigales

Portes Ouvertes aux Cigales

mars lors des Journées Portes Ouvertes. Ce sera aussi

l'occasion de découvrir l'atelier « Travaux d'Aiguilles ».

des pulls, des gilets, des écharpes, faits main...vous seront

présentés tous les mercredis après-midi durant tout le mois de

-le syndicat qui réalise les équipements communaux ;

-des sociétés privées qui peuvent nous vendre de l'électricité ;

A ce titre, il passe les marchés et est responsable de leur bonne exécution.

La vie associative

L'hiver n'a pas encore dit son dernier mot, aussi

Alexandre ISTRIA – 3^{ème} Adjoint

-l'E.D.F. qui réalise les réseaux nous fournissant l'électricité publique ainsi que celle des ménages.

-et une entreprise privée (Pothonier) à qui la commune a confié l'entretien du réseau d'éclairage public.

Ce syndicat réalise pour le compte de la commune l'ensemble des travaux d'électrification d'éclairage public.

Intercommunalité

Le Syndicat d'électrification

Cet établissement public de coopération intercommunale existe depuis une trentaine d'années, son siège est à Forcalqueiret et nos

<u>Travaux réalisés sur le territoire communal</u> durant le mois écoulé

- Travaux d'aménagement de locaux techniques dans la cave coopérative : garage, atelier, équipement électrique...
- Ecole primaire : Aménagement d'un WC dans la cour.



Travaux de débroussaillement.
Ces travaux occupent une grande partie du temps de l'équipe technique qui doit impérativement les achever dans les délais

réglementaires.
Fabrication dans les ateliers de deux portes métalliques pour les courts de tennis dont les portes d'origine ont été l'objet de

vandalisme.

Provence Verte. Achèvement du local destiné à l'u ses services (coopérative).

Travaux divers dans les écoles.

Chronique municipale

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 02 février 2006

PRÉSENTS: MMES BRETON, DEVAUX, LAURENT, MAROUZE, MM ALLAVENA, ANZERAY, CUENOT, HOFFMANN, ISTRIA, JURAVER, LALANDEC, MANA, PICAUDE, RAYNAUD, SABATIER.

 $\underline{\mathsf{ABSENTS}}:\mathsf{M}.$ CORBIER donne procuration à M. MORIN ; MME BOCQUET donne procuration à MME MAROUZE ; M TOSELLO.

Sous la Présidence de M. MORIN, Maire.

1. Cessions Sauzède : procédure de déclassement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande formulée par Messieurs Sauzède Gérard et Michel d'acquérir un ancien chemin rural, sans affectation ni usage depuis plus de 50 ans, appartenant à la Commune de Sainte-Anastasie. Pour cette raison, il propose le déclassement de cette parcelle. Adopté à l'unanimité.

2. Remise gracieuse de pénalités

Conseil Municipal adopte à l'unanimité la décision corder une remise gracieuse de pénalités sur taxe d'urbanisme à M..... d'un montant de 225 €, suite à la demande formulée par Monsieur le Trésorier Principal de Draguignan.

3. Subvention à la Mutuelle Nationale Territoriale

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à verser à la M.N.T. une subvention d'un montant de 199.31 €, ne dépassant pas 25 % des cotisations effectivement versées par les membres participants. Dépense inscrite à l'article 6458 du budget communal (unanimité).

4. Espace multisports

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation d'un espace multisports avec le Conseil Général. Cet espace sera établi sur une parcelle communale au quartier la Font du Ver n°624 section A, cédée gratuitement au Département qui, en contrepartie, réalisera les travaux (unanimité).

5. Subvention à l'association « Les Onix »

Une subvention d'un montant de 150 € est accordée à l'Association de majorettes « les ONIX » de Ste-Anastasie (unanimité).

Raccordement à l'assainissement collectif en zones U L'onseil Municipal adopte à l'unanimité la décision de repréciser les règles concernant le raccordement des particuliers au réseau public d'assainissement en zones U :

-l'extension du réseau créé devra être réalisée aux frais du pétitionnaire et emprunter le domaine public auquel il sera intégré :

-les travaux ne pourront débuter qu'après examen des contingences techniques et administratives (fermier et commune).

La taxe de raccordement au réseau public d'assainissement sera, dans tous les cas, exigible pour chaque nouveau branchement, tant pour toute nouvelle construction en zones U que pour chaque logement créé dans un bâtiment existant en zones U. Comme par le passé, les autres zones ne sont pas concernées.

7. Mission d'inspection du Centre de Gestion : convention 2006

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion du Var en ce qui concerne la régie de la fonction d'inspection dans le domaine de prévention des risques professionnels (unanimité).

QUESTIONS DIVERSES

C.L.S.H.

A la demande de nombreux parents d'élèves, la commune envisage pour l'été 2006 un allongement de la période d'ouverture du centre aéré de Ste-Anastasie.

L'I.V.F.A. contacté a donné un avis de principe favorable.

En conséquence, une convention en ce sens sera prochainement proposée au Conseil Municipal.

Salle polyvalente des Négadisses

La salle de réunion est essentiellement utilisée par la commune et les associations membres de la commission sports et loisirs ainsi que par les habitants de Ste-Anastasie. Progressivement, cet usage a évolué au profit d'autres activités sportives et culturelles. Des disciplines telles que la gymnastique et la danse y ont conquis une place, certes justifiée mais fortement consommatrice de créneaux horaires. Parallèlement, l'usage privé initialement assorti de participations symboliques a dû être contenu par des tarifs – encore bas par rapport aux communes alentour- évitant autant que faire ce peut les abus répétitifs.

Aujourd'hui, une nouvelle réflexion doit être proposée aux partenaires concernés (la commission sports et loisirs et la commune), ce qui sera prochainement effectué.

Gaou de Vie

La Commune est propriétaire d'un terrain d'environ 1 hectare ½ situé au lieu dit le Gaou de Vie, en zone NA du P.O.S.. Ce terrain est susceptible d'accueillir dans le futur une structure d'accueil individuel ou collectif choisie par le Conseil Municipal. Sur ce sujet, le Conseil Municipal a, à plusieurs reprises, exclu tout projet d'habitat individuel, par exemple sous forme de lotissement. Par contre, il examine toujours avec attention des projets manifestement d'intérêt communal. Dans cette catégorie peuvent être classés, sous forme non limitative, des établissements tels que : maison de retraite, maison d'accueil pour personnes dépendantes, résidence senior, accueil de personnes handicapées...

Aujourd'hui, l'option prioritaire d'une maison de retraite conventionnée étant exclue dans le cadre du plan gérontologique départemental, d'autres propositions sont examinées et représentent les options suivantes :

-Résidence senior ;

-Structure médico-sociale destinée à accueillir des adultes handicapés mentaux ;

-Foyer accueil pour personnes handicapées vieillissantes. Ces dossiers seront donc examinés et évalués, puis proposés prochainement au Conseil Municipal.

Feu d'artifice

Monsieur le Maire présente un devis concernant le feu d'artifice qui pourrait se dérouler quartier des Ferrages sur des terrains communaux, vers le 21 juin (2 500 €). Une décision sera prise en fonction de subventionnemants possibles.

TOUR DE TABLE

M. Claude ANZERAY:

Chemin des Vaux : quelle partie sera réparée ?

Réponse : la partie la plus détériorée sur le programme 2007. En l'attente, les nids de poule seront obstrués.

M. Lucien RAYNAUD:

Réflexion : il paraît que les jeunes ne vident pas leur poubelle (club des jeunes).

J.P. Morin: Nous en prenons note.

Mme Claude MAROUZE:

Précise que les joints des pavés de la rue Alphonse Daudet sont descellés par l'humidité et que ceci entraîne, en période de pluie, des infiltrations dans les caves.

J.P. Morin : Ce problème sera examiné.

Mme Rose-Marie BRETON:

Site web: www sainte-anastasie-sur-issole.fr

Mme Breton rappelle au Conseil Municipal qu'en 2003 nous étions dans les premiers à créer un site officiel de la Mairie. Réalisé avec l'aide d'une société de service, il comporte aujourd'hui 40 pages d'informations sur la vie du village. Le nombre de visiteurs du site est en régulière progression 7455 visiteurs en 2004, 10761 visiteurs en 2005.

Cependant, la technologie des communications évoluant très rapidement, il apparaît nécessaire de rendre ce site plus attractif et de susciter la curiosité des internautes.

Mme Breton propose de mener une réflexion sur ce thème en intégrant cette fois les possibilités qu'offre l'ADSL.

Atelier de Sculpture : Si le travail de la pierre ou du bois vous passionne, venez retrouvez les sculpteurs le mercredi aprèsmidi au local des Cigales situé près des écoles.

Sorties: Le Club vous rappelle les sorties du mois d'Avril:

-le dimanche 2 avril 2006 : Déjeuner-Spectacle Dansant au Petit Montmartre à Trans-en-Provence. PRIX (tout compris avec transport assuré par car) 50 € . Réservation avant le 3 mars 2006

-les 8 et 9 avril 2006 : le Viaduc de Millau, les caves de Roquefort, les gorges de la Jonte PRIX (en pension complète avec transport) 148€ Réservation avant le 3 mars 2006 . Renseignements et réservations au 04 94 72 21 98.



Le Conseil d'Administration s'est réuni le samedi 4 Février 2006 dans une ambiance amicale et chaleureuse. Les sorties et manifestations suivantes ont été approuvées : le vendredi 5mai 2006 : Amadeus au Théatre Opéra de Toulon

En juillet : exposition-vente lors de la fête de la St-Just

La Présidente



Grippe aviaire

A Sainte-Anastasie comme dans d'autres villes et villages du Var. le problème posé par la prolifération des pigeons, notamment en zone urbaine, a été réglé depuis deux ans. Ceci a été fait selon une méthode reconnue et efficace consistant pour l'essentiel au

rassemblement des colonies en un lieu unique, en quelque sorte un pigeonnier municipal. Ce regroupement a permis progressivement de réguler les naissances et de limiter les effectifs à un niveau ne générant qu'un minimum de

Signalons qu'avant cela un nombre important de ces volatiles nichaient dans le clocher, sous les toitures ou dans les greniers de bâtiments souvent vétustes ou même délabrés. Cette situation rendait tout contrôle inopérant. Aujourd'hui la colonie « publique » a été progressivement abaissée à un niveau satisfaisant. Par ailleurs, à titre de précaution, la commune a décidé, sans y être contrainte, une mesure de confinement. Cette mesure a également pour objectif de rassurer quelques-uns de nos concitoyens inquiets, certainement sans raison ou prématurément, mais inquiets tout de même.

Mesures préventives face à un possible développement local de l'épizootie aviaire dans le département du Var.

Monsieur le Préfet vient d'adresser aux Maires du département une circulaire concernant l'action des Maires dans la gestion d'une éventuelle crise sanitaire consécutive à ce que nous appelons communément l'épidémie de grippe aviaire. En voici le préambule :

Le virus de la grippe aviaire (H5N1) est responsable depuis 2003 d'une épizootie en Asie du Sud-Est, et les experts estiment que la contamination d'élevage de volailles français par le virus H5N1 hautement pathogène n'est pas impossible, notamment du fait des contacts avec des oiseaux migrateurs.

Ce virus n'est transmissible à l'homme que dans des circonstances particulières que les précautions d'hygiène entourant les élevages doivent permettre d'éviter. Ce virus n'ayant pas de capacité de transmission interhumaine, le malade n'est pas contagieux.

Cependant, sa mutation, en une forme facilement transmissible entre humains, est possible et serait susceptible de déclencher une pandémie grippale.

Aujourd'hui, à ce stade, le Préfet rappelle donc l'historique et les hypothèses possibles d'évolution.

Dès lors les Maires sont appelés à se préparer et à informer leurs concitovens des comportements à tenir.

La situation actuelle peut être résumée ainsi pour le département du Var :

- 1- Nous ne sommes qu'à un stade d'observation et aucun cas de décès suspect d'animaux sauvages ou domestiques n'a été constaté.
- 2- Aucun confinement d'oiseaux d'élevages n'est prescrit. Cependant, chacun, avec un peu de sagesse et de bon sens, peut s'y préparer.

En conclusion, dans le Var, le risque humain actuel n'a aucun fondement et rien ne justifie des mesures ou des comportements excessifs. Seuls la prudence, le calme et la vigilance s'imposent à chacun de nous.

Ministère de l'Agriculture et de la pêche

Conduite à tenir en cas de découverte d'un oiseau mort

Le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche rappelle les principes de précaution à prendre en cas de découverée d'un oiseau mort.

En toute circonstance, toute personne qui voit ou trouve un oiseau mort, ne doit pas y toucher.

Elle doit en informer, en précisant le lieu et, si possible, l'espèce :

- -la fédération départementale des chasseurs concernée: 04.98.10.23.10
- -ou les services départementaux de l'office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) : 04.94.68.76.59
- -ou les services vétérinaires de la préfecture du département concerné (DDSV): 04.94.92.47.37 ou 04.98.10.55.14

Ces dispositions concernent toute espèce d'oiseau

Les services du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche ainsi que les DDSV sont en alerte. Il peuvent être joints par le biais des Services départementaux d'incendie de secours en appelant le 18.

Sainte-Anastasie

Changement des canaux de télévision

A compter du 7 mars 2006, la chaîne France 2 sera diffusée par le réémetteur de ST-MAXIMIN-LA-STE-BAUME « La Loube » sur le canal 47 (au lieu du 34 actuellement). Ce changement de fréquence doit être réalisé avant le démarrage de la Télévision Numérique Terrestre depuis l'émetteur principal du PIC de l'Ours. A Ste-Anastasie sont concernés les téléspectateurs si leur antenne de réception est orientée vers le réémetteur de ST-MAXIMIN-LA-STE-BAUME la Loube.

Dans ce cas -à partir du 7 mars 2006 et pendant une semaine- la chaîne France 2 sera diffusée sur l'ancien et le nouveau canal. Sur l'ancien canal le son sera supprimé et un message apparaîtra indiquant comment retrouver le nouveau canal. Pour continuer à recevoir les programmes de cette chaîne, il faudra régler les téléviseurs et les magnétoscopes à l'aide de leurs manuels

A partir du 28 février et jusqu'au 22 avril 2006, le numéro Azur 0811 90 98 98 sera mis à la disposition des téléspectateurs pour leur apporter toutes les informations complémentaires.

Il sera opérationnel du lundi au vendredi de 8h à 21h et le samedi de 8h à

Site Internet: www.espace-numérique.fr Rubrique: Réaménagements

Ville: St-Maximin-la-Ste-Baume

INFORMATION CENTRE DES IMPOTS

Déclarations des Revenus 2005

Une nouveauté cette année: vous recevrez votre déclaration de revenus pré-remplie.

Certains revenus, connus de l'administration. seront déià imprimés sur cette déclaration. Il s'agit des salaires, des retraites, des allocations de chômage et des indemnités journalières de maladie.

Pour cette raison, votre déclaration ne vous parviendra pas comme d'habitude en février mais au début du mois de mai.

Il est donc inutile de vous inquiéter et de vous rendre ou de téléphoner à votre service des impôts en février et mars.

Elle devra être déposée au centre des impôts de votre domicile au plus tard le 31 mai à minuit. Vous bénéficiez d'un délai supplémentaire si vous déclarez par Internet sur le site « www.impots-

gouv.fr »

Premier concert de la saison Le vendredi 3 mars, à 20h30, salle polyvalente, un concert nous est offert

par l'ORCHESTRE DES JEUNES du

Comme vous le savez notre école de

est

administrativement depuis cette année

à cette association qui nous offre ce

joli concert, assuré par enfants et

Au programme : « le tour du monde en

musique » (12 musiciens). Avec un

programme aussi prometteur, c'est

certainement une soirée inoubliable

que nous réservent ces jeunes ,

Marie LAURENT – 2^{ème} Adjoint

adolescents de 10 ans à 20 ans.

passionnés de musique!

Centre Culturel du Val d'Issole.

A propos des déchets ménagers

Les déchets ménagers, non triés, sont répartis en trois catégories.

-Les ORDURES MENAGERES que l'on retrouve la plupart du temps dans les conteneurs mais aussi dans les corbeilles à papiers ???

-Les MONSTRES, soit apportés par les usagers à la déchetterie de La Roquebrussanne, soit ramassés chaque mois par les agents municipaux et transportés au même endroit.

-Les DECHETS VERTS pour 41,440 tonnes en 2005 qui représentent à eux seuls : 2 382.80 €

-transport et traitement : 41.440 T x 57.50 € = -taxes : 41.440 T x 7.50 € =

310.80 € 131.05 €

-TVA: 5.5 % =

Total: 2 824.65 € L'autre solution pour faire des économies, serait de les brûler sur place, en période

autorisée et en prenant les précautions d'usage (tuyau d'arrosage à proximité et extinction des braises pour terminer).

Une autre solution pour les feuilles et menus branchages (au lieu de les « balancer » dans les conteneurs) serait d'en faire un compost pour son usage personnel (enrichir le sol), vous pouvez même y ajouter les épluchures de légumes, au bout d'un an de fermentation : le résultat est surprenant.

Allez, encore un petit effort, comme pour le TRI!

Roger SABATIER - 5^{ème} Adjoint

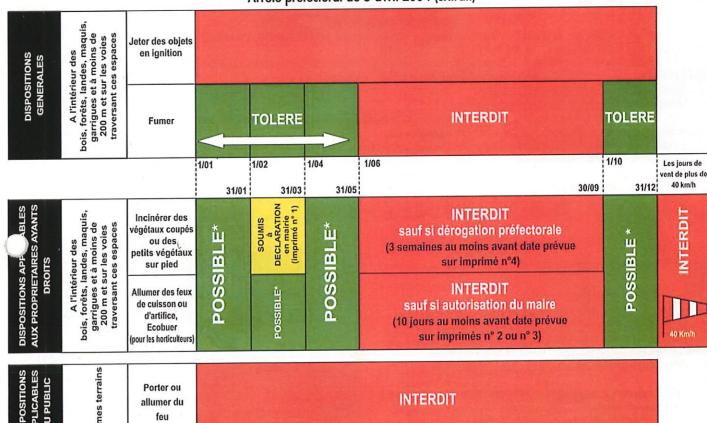
Débroussaillement et incinération des végétaux coupés

rattachée

Par arrêté Préfectoral, les périodes d'incinération sont fixées comme indiqué dans le tableau ci-dessous. pouvez noter qu'actuellement et jusqu'au 31 mars ces incinérations sont soumises à DECLARATION.

REGLEMENTATION DE L'EMPLOI DU FEU DANS LE DEPARTEMENT DU VAR

Arrêté préfectoral du 5 avril 2004 (extrait)



- * Déclarations, autorisations ou dérogations doivent pouvoir être présentées à toutes réquisition
- * Le respect de cette réglementation ne dégage en aucune manière la responsabilité civile de l'auteur
- * Le non respect de cette réglementation est sanctionné par une contravention de 135 € minimun (art. R322-5 du code forestier)

Sous réserve de respecter les consignes de sécurité suivantes : vent inférieur à 40 km/h, pas de foyer sous les arbres, bande de sécurité de 5 m débroussaillée et ratissée autour des foyers, surveillance permanente avec moyens permettant le contrôle et l'extinction à tout moment, extinction totale par noyage en fin d'opération, s'assurer de l'extinction complète en partant.

informations complémentaires et imprimés sur le site internet www.cdig-var.org



musique